
Don d'un citoyen du 93^e régiment à l'armée du Rhin de 10 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'un citoyen du 93^e régiment à l'armée du Rhin de 10 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30846_t1_0373_0000_9

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

[Montdidier, s. d. *Au repr. Bézard*] (2).

« Citoyen,

Chaque individu de la République se doit à sa prospérité et doit tout sacrifier pour l'assurer. J'ai satisfait aux devoirs de la nature et je me vois renaître dans mes petits-enfants. Ma médiocre fortune a été employée à les élever pour la Patrie ; mon fils a fait les campagnes de la Belgique et s'est trouvé à l'affaire de Bavay, une maladie de langueur le mine sourdement, et le rend nul pour la République. Je perdis ma femme il y a deux ans, et, dénué de moyens de vivre à l'âge de 60 ans, j'embrassai la prêtrise et j'obtins une cure. Je ne tardai point de remettre mes lettres de prêtrise et je fus le premier de mon district.

La loi accorde aux prêtres sexagénaires une pension de 1 000 l. et elle m'est acquise comme ayant rempli en honnête homme les devoirs qu'elle impose.

Avant d'être ministre du culte catholique j'étois patriote et cette qualité ne m'a pas abandonné et je m'en sers aujourd'hui pour renoncer à la pension qui m'est due et en faire offrande à la Patrie ; Puisse mon exemple échauffer le cœur des froids égoïstes plus riches que moi ; c'est le denier de la veuve. En abandonnant ma pension, il ne me reste que le plaisir bien pur pour un républicain de tout sacrifier pour l'affermissement de ma chère Patrie. Mon action armera contre moi l'envie, mais je ne crains pas ses traits, il ne blessent pas le cœur d'un honnête homme.

Je demanderois que la Convention transmitt ma pension au premier sans-culottes qui arrachera la première pierre de la Bastille de l'orgueilleuse et traîtresse Albion. C'est le seul moyen d'assurer notre indépendance, et c'est sur cette pierre qu'il faudra graver les droits de l'homme du peuple anglais. Si je vois mon vœu accompli, mon âme sera satisfaite et j'aurai assez vécu.

Salut et fraternité. »

BOUCHER.

58

François Coupigny, officier invalide ; Jean-Baptiste Gomigeon, aussi officier invalide, qui ont perdu, l'un et l'autre, un bras à la bataille de Jemappes, demandent la permission d'aller rejoindre leurs frères.

Renvoi au ministre de la guerre (3).

59

Un citoyen du 93^e régiment à l'armée du Rhin fait un don de 10 l. pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 227. B⁴ⁿ, 23 vent. (suppl¹).

(2) C 294, p. 971, p. 8.

(3) P.V., XXXIII, 227.

(4) P.V., XXXIII, 227 et 495. B⁴ⁿ, 28 vent. (2^e suppl¹).

60

La société populaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon, département de l'Eure, engage la Convention à rester à son poste : elle offre 38 chemises, 24 paires de bas, et l'argenterie de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Saint-Aubin-sur-Gaillon, s. d. *A la Conv.*] (2).

« La Société populaire des sans-culottes de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, département de l'Eure, district de Louviers, vient de déposer sur l'autel de la Patrie, 38 chemises, 24 paires de bas, produit d'une collecte faite dans son sein, pour le service de nos frères d'armes.

Ce don patriotique, dans une Société composée de 150 membres, considéré en lui-même ne paraîtra pas sans doute d'un grand prix, il est cependant proportionné à ses facultés, et aux yeux du sage, le denier de la veuve n'a-t-il pas son mérite.

Nous vous apportons aussi toute l'argenterie du ci-devant temple de l'erreur et du fanatisme, que le conseil général de notre commune a destiné aux besoins de la République, tel est son vœu.

Législateurs, le villageois, le moins fortuné peut-être, sait faire des sacrifices quand il s'agit de briser ses fers, de recouvrer ses droits naturels et imprescriptibles.

Déjà l'arbre de la Liberté s'élève de toute part dans nos champs sur les débris du despotisme, bientôt les pères et les enfants viendront se reposer à l'ombre bienfaisante de ses rameaux.

En vain l'aristocratie expirante dans le délire de son agonie tenterait-elle encore, par quelques manœuvres souterraines, d'en altérer la sève. Jamais elle ne pourra ni les renverser ni les détruire, ses ressources sont épuisées et ses projets sont anéantis. Arbre chéri, tu triompheras de ses efforts impuissants, ta force est dans nos bras, tes racines sont dans nos cœurs.

Le moment approche de porter le coup exterminateur aux despotes nos injustes persécuteurs, de purger le territoire national des hordes de leurs satellites qui le souillent, et de reprendre le peu de nos places fortes que la trahison ou l'impéritie de nos chefs leur ont livrée.

Une expédition aussi décisive demande de véritables soldats, de vrais sans-culottes. Législateurs, où trouverez-vous la majeure de tels hommes faits pour combattre et résister, pardonnez au zèle qui nous anime ; sera-ce dans ces maisons de jeu et de plaisir, séjour des excès où nous voyions naguère des groupes nombreux de valets lâchement oisifs, aussi désœuvrés, aussi amollis que les maîtres qu'ils servaient.

Sera-ce chez ces vils égoïstes qui déchirent le sein de la patrie en spéculant sur les objets les plus chers à notre existence qui jouissent en secret des maux qu'ils veulent nous faire souffrir, eh ! qu'est-ce qui ignore que ce sont là les ennemis secrets, mais les plus dangereux de notre révolution. O France, O ma Patrie, si

(1) P.V., XXXIII, 227-28. B⁴ⁿ, 23 vent. (suppl¹); J. Sablier, n° 1193.

(2) C 294, pl. 971, p. 6.